

**COMPTE RENDU N° 01/10
DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

en date du 11 Février 2010

L'an deux mille dix, le 11 février à dix huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Salle des fêtes de St Antoine sur l'Isle, sous la présidence de Monsieur Alain PAIGNE, Président de la Communauté de Communes du Pays de COUTRAS.

Etaient présents :

<i>☛ Commune d'ABZAC</i>	<i>Monsieur Eric BIELLE, Suppléant</i>
<i>☛ Commune de CAMPS SUR L'ISLE</i>	<i>Monsieur David RESENDE, délégué</i>
	<i>Madame Nicole de PERRY, déléguée</i>
<i>☛ Commune de CHAMADELLE:</i>	<i>Monsieur Daniel FILLON, Délégué</i>
	<i>Madame Sophie BLANCHETON, Déléguée</i>
<i>☛ Commune de COUTRAS :</i>	<i>Madame Marie-Claire ARNAUD, Vice-Présidente</i>
	<i>Monsieur Jean-Paul DUBOIS, Délégué</i>
	<i>Monsieur Marc LAFAILLE, Délégué</i>
	<i>Monsieur Ibrahima CISSE, Délégué</i>
<i>☛ Commune de GOURS :</i>	<i>Monsieur Alain PAIGNE, Président</i>
	<i>Monsieur Michel RIMBAUD, Délégué</i>
<i>☛ Commune de LES EGLISOTTES:</i>	<i>Monsieur Bernard NADEAU, Délégué</i>
	<i>Monsieur André DUTOUR, Délégué</i>
	<i>Monsieur Jean-François VITRAC, Délégué</i>
<i>☛ Commune de LE FIEU</i>	<i>Monsieur Miguel TORRES, Délégué</i>
<i>☛ Commune de LES PEINTURES</i>	<i>Monsieur Wilfrid NERI, Délégué</i>
<i>☛ Commune de PORCHERES</i>	<i>Monsieur Guy ARNAUDET, Suppléant</i>
<i>☛ Commune de PUYNORMAND</i>	<i>Monsieur Paul ARGIVIER, Délégué</i>
<i>☛ Commune de SAINT ANTOINE SUR L'ISLE :</i>	<i>Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Vice-Présidente</i>
	<i>Monsieur Daniel PHILIPPE, Délégué</i>
<i>☛ Commune de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE :</i>	<i>Mademoiselle Renée HURTAU, Déléguée</i>
	<i>Monsieur Jean-Marie MESNIER, Délégué</i>
<i>☛ Commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES</i>	<i>Monsieur Jean-Louis CHABROLLES, Délégué</i>
	<i>Monsieur Roland ROUSSEAU, Délégué</i>
	<i>Monsieur Stéphane CATALAN, Délégué</i>

Etaient excusés : Monsieur Jean-Louis d'ANGLADE, Vice-Président ; Monsieur Jacques RABANIER, Délégué d'Abzac donnant pouvoir à M. Eric BIELLE; Monsieur Michel VACHER, Vice-Président de Le Fieu ; Monsieur Jacques MESPLEDE, Vice-Président de Les Peintures ; Monsieur Pierre BARRAU, Délégué, Madame Claudine CAILLABERE, Déléguée de Porchères donnant pouvoir à M. Guy ARNAUDET ; Monsieur Guy LAFARGE, délégué de Puynormand ;

Secrétaire de séance : Madame Paquerette PEYRIDIEUX

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h35 après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Madame PEYRIDIEUX est élu secrétaire de séance..

Monsieur PAIGNE rappelle que lors du Conseil Communautaire en date du 28 janvier dernier a été présenté le fonctionnement d'une Communauté d'Agglomération et un débat a eu lieu sur le projet de création d'une Communauté d'agglomération en Libournais. Il avait été demandé que chaque commune débattenne à son tour au sein de son Conseil Municipal, sur la base du document présenté ce jour-là, afin qu'une position soit précise au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Coutras.

Monsieur PAIGNE informe le Conseil Communautaire qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur le Sous-préfet, avec Monsieur Marois, Président de la Communauté de Communes du Canton de Guîtres et prochainement avec Monsieur Mitterrand, Président de la Communauté de Communes du Libournais. Monsieur le Sous-préfet a confirmé que la Communauté d'agglomération verra bien le jour en Libournais. Trois Communautés de Communes sont engagées actuellement dans la réflexion (CdC du Canton de Guîtres, du Libournais et du Sud-Libournais). Monsieur le Sous-préfet attend que la Communauté de Communes du Pays de Coutras puisse, à l'instar de ces trois autres CdC, se positionner par rapport à ce projet.

Monsieur PAIGNE propose au Conseil Communautaire de rédiger une lettre d'intention, adressée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Libournais, Maire de Libourne, pour présenter les objectifs de la Communauté de Communes et demander à participer aux travaux techniques et à la concertation déjà en cours, en vue de la création d'une communauté d'agglomération.

Cette lettre d'intention, qui sera présentée lors du prochain Conseil Communautaire, le 18 février, demandera que soit discuté et défini les points suivants :

- le fonctionnement de la CDA ;*
- ses compétences (aucune des compétences actuelles de la CdC ne doit être restituée aux communes et les projets actuellement à l'étude devront être poursuivis et finalisés).*
- la répartition des sièges au sein du futur organe délibérant.*
- des simulations financières.*

Monsieur PAIGNE rappelle qu'une délibération avait déjà été prise par le Conseil Communautaire, le 24 septembre 2008, validant le principe de participer à la réflexion engagée sur l'évolution de l'intercommunalité à l'échelle du Pays du Libournais. Aucune réunion n'a été organisée depuis, car la démarche à l'échelle du Pays était beaucoup trop lourde.

Aujourd'hui, il s'agit de s'associer aux CdC, qui constituent un noyau dur pour construire un projet adapté à notre territoire. Notre territoire, organisé autour de la ville de Coutras, s'inscrit dans la continuité géographique, économique et urbaine d'un espace aggloméré le long d'un axe Izon - Libourne - Saint-Denis-de-Pile - Coutras et doit à ce titre s'associer au groupe de réflexion chargé de définir les conditions et les grandes lignes d'un projet communautaire, qui sera le socle d'une structure intercommunale en capacité d'assurer le développement cohérent de ce territoire.

Monsieur CHABROLLES trouve que la réflexion avant la prise de position est plus censée.

Monsieur PAIGNE précise qu'une charte de travail sera élaborée. Monsieur Rimbaud approuvé l'idée de concevoir une charte de travail. La Charte aura le contenu, que l'on souhaitera y mettre.

Madame ARNAUD précise que cette démarche est la même que celle proposée lors du dernier Conseil Communautaire.

02/2010 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES EN PAYS LIBOURNAIS

L'HAJPL est implantée sur le Pays du Libournais et gère un parc locatif d'une centaine de logements localisés pour l'essentiel sur Libourne et Castillon. Le public accueilli et hébergé par l'HAJPL est un public jeune (16 à 30 ans) en insertion sociale et professionnelle. La majorité des jeunes du Libournais est peu qualifiée, sortie très tôt du système scolaire. Ce sont des jeunes défavorisés sur le marché du logement, en difficulté au regard de l'emploi et peu mobiles.

L'HAJPL assure également une mission d'Accueil, d'Information et d'Orientation (AIO). Cette mission d'AIO occupe une place prépondérante dans l'activité de la structure : chaque jeune accueilli bénéficie d'un entretien d'évaluation de sa situation au regard du logement.

En 2009, une permanence d'information sur le droit au logement a été mise en place au sein du service jeunesse de la Communauté de Communes (local du Point Rencontre Jeunesse à Coutras), en partenariat avec l'association Habitat Jeunes en Pays Libournais (HAJPL). Le bilan des accueils effectués auprès des jeunes de la Communauté de Communes est présenté dans le document ci-joint.

Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire le projet de convention entre la Communauté de Communes et l'HAJPL, pour l'année 2010.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Coutras, « Compétences optionnelles », § V « Actions sociales d'intérêt communautaire », alinéa 4 « Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve la présente convention, ci-annexée ;***
- ***autorise Monsieur le Président à la signer.***

Monsieur CHABROLLES précise que des locaux sont disponibles sur la Commune de Saint-Médard-de-Guizières ; cela permettrait à l'HAJPL d'augmenter leur nombre de logements à mettre à disposition des jeunes.

03/2010 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PLANNING FAMILIAL

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire le projet de renouvellement des interventions du Mouvement Français pour le Planning Familial sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Coutras, en partenariat avec le service jeunesse.

Les types d'interventions sont présentés dans le projet de convention ci-joint. Il s'agit de pérenniser un « point écoute » dans les locaux du PRJ à Coutras, une fois par mois.

La présente convention est conclue pour la période de janvier à décembre 2010.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Coutras, « Compétences optionnelles », S V « Actions sociales d'intérêt communautaire », alinéa 4 « Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse » :

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents

:

- *approuve la présente convention, ci-annexée ;*
- *autorise Monsieur le Président à la signer.*

Monsieur CHABROLLES demande que soit précisée la fréquentation lors des interventions du Planning Familial.

04/2010 - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « PERMANENCES DE LA LITTERATURE »

Monsieur le Vice-Président, chargé de la Culture, de l'Environnement, du Tourisme et de la Communication, rappelle au Conseil Communautaire que l'association « Permanences de la littérature » œuvre dans la promotion de la littérature et de la poésie contemporaine. Une convention d'objectifs annuelle a déjà été signée entre l'association et la Communauté de Communes du Pays de Coutras depuis 2006.

Monsieur le Vice-Président présente le nouveau projet de convention d'objectifs pour l'année 2010. L'association a en effet élaboré, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Coutras, un programme annuel d'actions culturelles sur le territoire communautaire, en lien avec les orientations de la politique culturelle de la Collectivité :

- Une résidence d'artiste, pour favoriser les rencontres et les échanges entre un écrivain et le jeune public du territoire communautaire (partenariat avec l'IDDAC qui finance à hauteur de 50%). Intervention dans les écoles, le collège et les bibliothèques de la CDC du 08 au 18 février et du 8 au 18 mars 2010.
- Le partenariat avec les bibliothèques des Eglisottes et de Coutras
- Une soirée « littérature et musique » organisée le 25 Juin 2010, sur la commune de Saint-Antoine-sur-l'Isle.

La présente convention est conclue pour une période d'un an (année 2010), renouvelable annuellement selon une décision prise par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Vice-Président soumet au Conseil Communautaire la convention d'objectifs entre la Communauté de Communes et l'association « Permanences de la littérature », pour l'année 2010.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Coutras, « Compétences optionnelles », alinéa VI « Actions culturelles et sportives » ;

Vu la délibération n° 04/2006 du 2 février 2006 fixant les critères d'intervention de la Communauté de Communes dans le cadre de son soutien aux associations d'intérêt communautaire ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve la présente convention d'objectifs, ci-annexée ;***
- ***autorise Monsieur le Président à la signer.***

05/2010 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n° 84-53 du 20 janvier 1984 modifiée ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée les besoins d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique (de 24h00 à 25h00 hebdomadaires), en raison de l'entretien de locaux supplémentaires (bâtiment communautaire, situé sur la Commune de le Fieu).

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- ***modifie le tableau des effectifs tels que défini ci-dessous :***

Nature des emplois	Ancien tableau Au 19/02/2009			Nouveau tableau			Observations
	Effectif total	Emplois		Effectif total	Emplois		
		Pourvus	Non pourvus		Pourvus	Non pourvus	
PERMANENTS							
Temps complet	11	11	0	11	11	0	
Ingénieur Territorial	1	1		1	1		
Attaché Territorial	1	1		1	1		
<u>Agents non titulaires</u>							

- Chargé de mission Tourisme Développement Durable	1	1		1	1		
- Référent PLIE	1	1		1	1		
- Chargé de mission Développement Economique et Emploi-Formation	1	1		1	1		
Assistant Socio Educatif	1	1		1	1		
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	2	2		2	2		
Educateur Hors Classe	1	1		1	1		
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	2	2		2	2		
Temps non complet	2	1	1	2	1	1	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1		1	1		1	(20/35 ^{ème})
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1		1	1		(25/35^{ème}) A compter du 01/03/2010
NON PERMANENTS							
TOTAL	13	12	1	13	12	1	

- *dit que les crédits correspondants seront prévus au budget.*

06/2010 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COUTRAS AU SYNDICAT MIXTE DE PAYS DU LIBOURNAIS

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu la modification statutaire proposée par le Syndicat Mixte de Pays du Libournais, concernant la représentativité des membres,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Coutras, indiquant que notre collectivité adhère, en lieu et place de ses communes membres, au Syndicat Mixte de Pays du Libournais,

En application de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- *désigne ses représentants au sein du Syndicat Mixte de Pays du Libournais, à raison de 7 titulaires et 7 suppléants :*

Tableau récapitulatif :

Titulaires	Suppléants
Jean-Paul DUBOIS	Michel VACHER
Roland ROUSSEAU	Sophie BLANCHETON
Claudine CAILLABERE	Paquerette PEYRIDIEUX
Paul ARGIVIER	Jacques MESPLEDE
Renée HURTAU	Jean-Marie MESNIER

Jean-Louis d'ANGLADE	Alain PAIGNE
Bernard NADEAU	André DUTOUR

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PAIGNE informe le Conseil Communautaire que Monsieur FILLON, Maire de Chamadelle, a adressé un courrier à la Communauté de Communes concernant les problèmes de détérioration de la voirie communale, suite au passage des camions du Smicval. Il demande à ce titre que puisse être éventuellement pris en compte cette détérioration, comme cela a été fait pour le tronçon de route desservant le Smicval, sur la Commune de Saint-Denis-de-Pile.

Monsieur RIMBAUD précise que seul ce tronçon de route a été retenu pour que la réfection soit prise en charge par le Smicval. Cette décision a été validée en Comité Syndical.

Monsieur FILLON demande que soit alors améliorée l'optimisation de la collecte.

Monsieur NERI demande que les sujets relatifs au Smicval puissent être traités lors d'un prochain Conseil Communautaire. Monsieur PAIGNE confirme ce point, puisque des représentants du Smicval interviendront lors d'un Conseil Communautaire, au mois de mars, afin de présenter un bilan de l'année 2009 et les perspectives de l'année 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00